



ALIRE

ORDINATEUR CTM, JE M'ENGAGE À QUOI ?

ANNÉE 2023 - 2024

- UN ORDINATEUR EST **PRÊTÉ** GRATUITEMENT PAR LA CTM À CHAQUE ÉLÈVE POUR UN USAGE INDIVIDUEL, PRINCIPALEMENT SCOLAIRE, ET POUR LA DURÉE DE SA SCOLARITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT.
- L'ORDINATEUR RESTE PROPRIÉTÉ DE LA CTM. IL EST INTERDIT DE LE VENDRE OU DE LE CÉDER. L'ÉLÈVE S'ENGAGE À LE CONSERVER, À L'UTILISER ET À **EN PRENDRE SOIN**.
- L'ÉLÈVE ET SON REPRÉSENTANT LÉGAL SONT RESPONSABLES DEVANT LA LOI DE L'USAGE QUI EN SERA FAIT.
- DANS L'ÉTABLISSEMENT, L'USAGE DE L'ORDINATEUR EST ENCADRÉ PAR LE **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** ET LES CONSIGNES DE L'ÉTABLISSEMENT.
- A LA MAISON, LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX ENCADRENT SON USAGE.
- L'ORDINATEUR PEUT ÊTRE ASSURÉ PAR LA FAMILLE AVEC SON ASSURANCE SCOLAIRE.
- **EN CAS DE PANNE, CONTACTEZ L'ASSISTANCE AU 09 710 556 80.**
- EN CAS DE CASSE OU DE PERTE, AUCUN NOUVEAU MATÉRIEL NE SERA DISTRIBUÉ.
- EN CAS DE VOL, UNE PLAINTÉ DEVRA ÊTRE DÉPOSÉE POUR L'ATTESTER.
- A L'ISSUE DE SA SCOLARITÉ OU EN CAS DE DÉPART DE L'ÉTABLISSEMENT, L'ÉLÈVE DEVRA RENDRE L'ÉQUIPEMENT AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT.
- EN L'ABSENCE DE RESTITUTION OU EN CAS DE DÉTÉRIORATION ANORMALE, L'ORDINATEUR SERA FACTURÉ AU BÉNÉFICIAIRE AVEC UNE PRISE EN COMPTE DE SON ANCIENNETÉ.

ASSISTANCE 09 710 556 80

NUMERO NON SURTAXE